VITRÉ



BASKET-BALL VACANCES DE PÂQUES



STAGE DE PERFECTIONNEMENT

U11 / 14 ET 15 AVRIL U13 / 16 ET 17 AVRIL



Renseignements 02 99 74 52 61 vitrecommunaute.org



Stage perfectionnement - Avril 2020

À compléter avec soin et à retourner impérativement pour le 3 avril 2020 accompagné de votre réglement (en espèces, chèques vacances ou chèque à l'ordre de Régie Sport / Jeunesse), à

	uivante :				
	nmunauté - 16 bis Bd des Rochers - BP 2	20613 Vitré			
	E-mail: animationsportive@vitrecommu				
Inscription	n également possible sur www.vitrecom r	munaute.org			
Nom Prénom Garçon Fille Date de naissance / / Adresse					
			Tel. 1	Tel. 2	
Club					
L'inscriptio à réception limite des pl écrite. Pour licencié pou	aite recevoir les informations pour chaq on de votre enfant sera considérée comm n de ce bulletin, accompagné du réglem daces disponibles. Vous ne recevrez pas de la er s'inscrire à ce stage votre enfant doit obligat ur l'année sportive 2019/2020 (il n'est pas r opie de la licence).	ne confirmée nent, dans la confirmation toirement être			
24 € 🗌	U11 / Mar. 14 et Mer. 15 Avril 9h>16h30 (repas pris en charge)	VITRÉ			
24 € □	9h>16h30 (repas pris en charge) À l'Aurore (fille) et Sainte-Marie (garçon)				
_	9h>16h30 (repas pris en charge) À l'Aurore (fille) et Sainte-Marie (garçon) U13 / Jeu. 16 et Ven. 17 Avril	VITRÉ VITRÉ			
24 € □	9h>16h30 (repas pris en charge) À l'Aurore (fille) et Sainte-Marie (garçon) U13 / Jeu. 16 et Ven. 17 Avril 9h>16h30 (repas pris en charge)				
24 € □	9h>16h30 (repas pris en charge) À l'Aurore (fille) et Sainte-Marie (garçon) U13 / Jeu. 16 et Ven. 17 Avril				
24 € ☐ 24 € ☐ Je soussigne	9h>16h30 (repas pris en charge) À l'Aurore (fille) et Sainte-Marie (garçon) U13 / Jeu. 16 et Ven. 17 Avril 9h>16h30 (repas pris en charge)				

atteinte à son image et/ou à sa réputation. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans. Signature obligatoire des parents précédée de la mention «lu et approuvé»

2020.

Prévoir une tenue de sports et son ballon.

Service communication de Vitré Communauté - Photo : Freepik. Ne pas jeter sur la voie publique.